



Résiliation rapide d'un contrat de location

Par **fanny731**, le **17/02/2012 à 21:28**

Bonjour, rn rnma grand mère loue une maison, le bail se termine en avril 2013. Est-il possible de résilier le contrat de location plus rapidement, pour y habiter moi même?

Par **cocotte1003**, le **18/02/2012 à 11:46**

Bonjour, selon la loi, non vous ne pouvez pas avant la fin d'une période tiénale avec un congé donné au moins 6 mois à l'avance. Il faut voir pour un arrangement amiable avec le locataire et surtout bien le faire par écrit, cordialement